

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE À ENREGISTREMENT

(Code de l'environnement, Titre I du Livre V, parties législative et réglementaire, Articles R.512-46-11 à R.512-46-15)

NATURE DE L'INSTALLATION : CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SOUMISE À ENREGISTREMENT AU TITRE DES RUBRIQUES 2781-1-B ET 2781-2-B DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AVEC SITES DE STOCKAGES DÉPORTÉS DES DIGESTATS ET PLAN D'ÉPANDAGE DES DIGESTATS ASSOCIÉ

DEMANDEUR : SAS ENVO 45 (SIÈGE SOCIAL 45220 SAINT-GERMAIN-DES-PRES, LIEU-DIT « LES TROIS CHAPEAUX »)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : À SAINT-GERMAIN-DES-PRES, LIEU-DIT « LES TROIS CHAPEAUX » ; STOCKAGES DÉPORTÉS DE DIGESTATS À SAINT-GERMAIN-DES-PRES lieu-dit « La Montagne », CHÂTEAU-RENARD, LIEU-DIT « L'ÉTANG MARE » et GY-LES-NONAINS, LIEU-DIT « LES LAUBINS »

DURÉE DE LA CONSULTATION : 4 SEMAINES DU LUNDI 25 AVRIL AU LUNDI 23 MAI 2022 INCLUS

LE DOSSIER SERA DÉPOSÉ PENDANT CETTE PÉRIODE DANS LES MAIRIES DE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, CHÂTEAU-RENARD, GY-LES-NONAINS OÙ, LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR DES REGISTRES OUVERTS À CET EFFET AUX JOURS ET HORAIRES SUIVANTS :

	SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS	CHÂTEAU-RENARD	GY-LES-NONAINS
LUNDI	14H À 17H15	9H À 12H	9H À 12H
MARDI	9H À 12H ET 14H À 17H15	9H À 12H ET 14H À 17H	9H À 12H
MERCREDI	9H À 12H	9H À 12H ET 14H À 17H	9H À 12H
JEUDI	9H À 12H ET 14H À 17H15	9H À 12H	9H À 12H
VENDREDI	9H À 12H	9H À 12H ET 14H À 17H	9H À 12H
SAMEDI	9H À 12H, LES SEMAINES IMPAIRES	/	9H À 12H

LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR L'EXPLOITANT EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : <https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Enregistrement>

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT, AVANT LA FIN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC, ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE, PAR VOIE POSTALE, AU PRÉFET DU LOIRET - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS - SERVICE SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL - 181 RUE DE BOURGOGNE - 45042 ORLEANS CEDEX 1, OU PAR VOIE ÉLECTRONIQUE, À L'ADRESSE SUIVANTE : ddpp-sei-envo45@loiret.gouv.fr

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE, LA PRÉFÈTE DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L.512-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT OU UN ARRÊTÉ DE REFUS.